

**Procès-verbal de l'assemblée générale du mardi 23 juillet 2013**

*Le 23 juillet 2013, l'association Intergroupe parlementaire des outre-mer s'est réunie en assemblée générale, au Petit Luxembourg - 17 rue de Vaugirard - à Paris.*

*11 membres de droit étaient présents et 7 avaient donné procuration.*

*L'assemblée générale est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de M. Georges Patient.*

**M. Georges Patient, président.** - Le quorum étant réuni, je propose d'entamer l'assemblée générale. Je salue nos collègues du conseil économique, social et environnemental (CESE) que j'invite à se présenter.

**M. Gérard Grignon.** - Je vous remercie M. le président. Je suis vice-président de la délégation à l'outre-mer du CESE. La délégation à l'outre-mer mêle volontairement des représentants ultramarins et hexagonaux pour traiter de l'outre-mer.

**Mme Pierrette Crosemarie.** - J'accompagne M. Grignon en ma qualité de vice-présidente de cette délégation.

**M. Georges Patient, président.** - Je vous propose d'entamer nos travaux en suivant l'ordre du jour qui vous a été adressé et qui est particulièrement chargé.

Préalablement, je souhaitais porter à votre connaissance le fait qu'à ma demande, M. le président du Sénat, avec l'accord des questeurs, a permis à deux fonctionnaires du Sénat de prêter ponctuellement leur concours à l'association pour en assurer la gestion administrative et financière. Ils assureront cette tâche en parallèle de leur fonction principale, Mme Édith Jacquemot étant secrétaire administrative à la direction de la séance et M. Jérémy



Roubin, administrateur à la direction de la législation et du contrôle auprès de la commission des Lois. La gestion administrative a pu faire défaut dans le passé ; j'ai souhaité assurer à l'association un fonctionnement régulier en conformité avec ses statuts. Une association composée de parlementaires se doit d'être, sur ce point, exemplaire.

\*

\* \*

### **1. - Approbation des nouveaux statuts de l'association**

**M. Georges Patient, président.** - J'en viens au premier point de l'ordre du jour en vous présentant la modification des statuts qui résulte de nos réflexions lors de la précédente assemblée générale. En quelques mots, je vous en rappelle le contenu. L'organisation interne n'est pas fondamentalement bouleversée puisque l'assemblée générale et le bureau persistent avec des compositions identiques. Des précisions et des améliorations rédactionnelles ont été apportées, notamment la possibilité de reconvoquer une assemblée générale dans le délai d'une heure en cas d'absence de quorum.

J'indique à M. Grignon, qui m'avait saisi par un courrier commun avec M. Osenat, président du groupe de l'outre-mer du CESE, que les membres du groupe de l'outre-mer et non de la délégation à l'outre-mer de cette institution seront considérés comme membres associés et pourront participer de droit à l'assemblée générale avec voix consultative. En outre, la cotisation annuelle est désormais fixée par les statuts à 150 euros par an.

Enfin, le siège de l'association sera fixé au Palais du Luxembourg, la présidence étant attribuée actuellement à un sénateur.



**M. Gérard Grignon.** - Je souhaiterais savoir si les membres de la délégation seront également invités car ils représentent, au sein du CESE, une diversité de points de vue, ce qui me semble important pour l'intergroupe parlementaire.

**M. Georges Patient, président.** - Je comprends votre préoccupation. La modification proposée n'est que la traduction du courrier que vous m'avez adressé. Pour la participation des membres de la délégation à l'outre-mer, je ne vois pas d'inconvénient à ce que ponctuellement, sur des sujets qui intéressent ces membres, le CESE, avec l'accord du bureau ou du président, puisse les associer à nos travaux. Cependant, on ne peut l'inscrire de manière générale dans les statuts car il serait paradoxal que l'association soit fermée à nos collègues parlementaires hexagonaux, même membres des délégations à l'outre-mer au sein des assemblées parlementaires, et que cette possibilité soit systématiquement assurée à ceux de la délégation à l'outre-mer du CESE.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - S'agissant de la cotisation annuelle, faut-il considérer l'année civile ou parlementaire ? Nous sommes déjà au milieu de l'année ; il serait sans doute judicieux de ne pas retenir l'année civile.

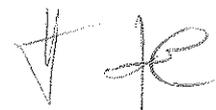
**M. Georges Patient, président.** - Je propose donc que la cotisation soit prélevée à chaque mois d'octobre, lors du début de la session ordinaire. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas ; cette date est donc décidée et s'appliquera dès cette année.

*La date du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour le prélèvement de la cotisation annuelle des membres actifs est adoptée.*

\*

\* \*

## 2. - Échanges sur la communication de l'association



**M. Georges Patient, président.** - J'en viens au deuxième point de l'ordre du jour relatif à la politique de communication. Mon prédécesseur avait initié un partenariat avec la société Alpha éditions qui édite ainsi chaque année un agenda pour l'intergroupe parlementaire.

**Mme Karine Claireaux.** - On en reçoit déjà tellement !

**M. Félix Desplan.** - Il y en a trop !

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - C'est sans grande utilité...

**M. Georges Patient, président.** - La réalisation de cet agenda n'a pas de coût direct pour l'association puisqu'il est financé par la publicité qu'il contient. Ce contrat est renouvelé chaque année. Ayant été démarché par cette société pour cette année, je pense qu'il est préférable de renouveler le contrat mais son contenu est à revoir, notamment pour pouvoir y mettre fin l'année prochaine.

**M. Louis-Constant Fleming.** - Mieux vaut éviter un contentieux, effectivement.

\*

\* \*

### 3. - Échanges sur les mécanismes de défiscalisation outre-mer

**M. Georges Patient, président.** - J'appelle le troisième point de l'ordre du jour pour ouvrir l'échange de vues entre nous sur les mécanismes de défiscalisation outre-mer, à l'approche du débat budgétaire de l'automne au Parlement. Hier, lors de la réunion au ministère des outre-mer, le ministre a longuement évoqué ce sujet. J'ai exprimé mes inquiétudes au regard des rapports qui étaient sortis sur la question. Je crois que la



mobilisation s'impose malgré les rapports parlementaires, de qualité, qui ont pu être opposés et nos interventions.

Au demeurant, des points ne sont pas traités : hostilité des banques sur le crédit d'impôt, seuil des entreprises éligibles au crédit d'impôt, etc.

**M. Félix Desplan.** - Il faudrait être mieux renseigné sur les positions de nos collègues hexagonaux et sur celles des membres du Gouvernement en dehors de M. Lurel.

**M. Michel Vergoz.** - Je m'interroge. Quelle est l'importance de nos décisions par rapport aux travaux des délégations ? Sommes-nous liés en délégation, en commission et en séance par les positions arrêtées dans cette enceinte ?

**M. Georges Patient, président.** - C'est davantage le respect d'une parole donnée qu'une contrainte.

**M. Louis-Constant Fleming.** - Nous savons nous retrouver au-delà des clivages sur des questions d'intérêt commun pour les outre-mer. Ce matin même, j'ai voté en commission des lois des amendements qui n'étaient pas soutenus par les collègues de mon groupe.

**M. Michel Vergoz.** - Ne peut-il pas tout de même y avoir conflit entre les décisions prises au sein de l'intergroupe et celles adoptées par une délégation à l'outre-mer au sein desquels la présence de métropolitains est une avancée à mon sens ? Le risque de télescopage entre ces instances existe. Je suis d'accord pour des échanges mais je m'interroge pour savoir s'il faut aller au-delà. J'en reviens à ma question initiale : sommes-nous liés dans l'hémicycle par les positions arrêtées ici ?



**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - Les sujets que nous traitons au sein de l'intergroupe concernent les outre-mer. Dès lors, l'union est évidente pour avancer ensemble.

**M. Georges Patient, président.** - Les sujets retenus au sein de notre association sont volontairement consensuels.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - Les délégations à l'outre-mer de nos assemblées parlementaires permettent de sensibiliser à nos difficultés nos collègues hexagonaux.

**M. Georges Patient, président.** - J'insiste réellement sur le caractère transpartisan des sujets afin que nous puissions peser *in fine* sur nos groupes politiques.

**Mme Pierrette Crosemarie.** - Avec mon regard hexagonal, je dirais que ce n'est pas la défiscalisation à tout prix qu'il faut défendre mais celle qui favorise l'emploi, les nouvelles technologies, la formation ou le logement social.

**M. Louis-Constant Fleming.** - Je crois effectivement qu'il faut identifier les types de défiscalisation quant à ses effets. J'ai à l'esprit un exemple catastrophique de défiscalisation à Saint-Martin : la défiscalisation dite Pons a conduit à la construction de 5 000 chambres d'hôtel, ce qui a provoqué un transfert de population sur l'île dans des conditions précaires puisque ces chambres sont devenues progressivement des logements réduits et délabrés. On pourrait aussi citer le cas plus médiatique des bateaux qui se sont multipliés dans les marinas.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - Ce fut aussi le cas pour les camions mais c'est fini...



**M. Jacques Cornano.** - La défiscalisation est nécessaire comme pour le transport entre la Guadeloupe et les îles Saintes.

**M. Georges Patient, président.** - La question qui se pose à nous est : sommes-nous favorables au maintien d'un front uni sur ce sujet ? L'intergroupe doit-il continuer à communiquer en ce domaine ?

Je constate une unanimité sur ce point ; il en est donc décidé ainsi.

\*

\* \*

#### **4. - Échanges sur le rôle de la banque publique d'investissement dans les outre-mer**

**M. Georges Patient, président.** - J'en viens donc au point suivant de l'ordre du jour qui nous conduit à évoquer le rôle de la banque publique d'investissement (BPI) outre-mer. Lors d'une audition du directeur général de la BPI par la commission des finances du Sénat à laquelle j'appartiens, j'ai été étonné de constater que la BPI était opérationnelle en métropole et non dans les régions d'outre-mer. J'ai même appris qu'une tournée avait été organisée auprès des élus locaux de ces collectivités sans que les parlementaires n'aient été préalablement avertis.

L'intervention de la PBI outre-mer a été placée sous la responsabilité de deux directeurs interrégionaux : l'un pour la zone de l'océan Atlantique, l'autre pour la zone de l'océan Indien et de l'océan Pacifique. Les dossiers continueront à être instruits par les services de l'agence française de développement (AFD) ; j'en prends acte. 90 % des décisions devraient être prises par les directeurs interrégionaux placés auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) qui disposera d'un bureau dans chaque territoire.

En outre, il y a eu un engagement que tous les produits OSEO soient désormais disponibles outre-mer, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Selon des échanges avec le ministre Victorin Lurel, il pourrait même être question de prêts directs aux entreprises, ce qui fonctionne particulièrement avec les très petites d'entre elles. Malgré ces informations, il nous faut rester vigilant.

En résumé, je retiens de ces informations que la BPI fonctionnera au dernier semestre 2013 outre-mer alors qu'elle est déjà à l'œuvre en métropole.

**M. Louis-Constant Fleming.** - Le coût d'intérêt sera-t-il le même outre-mer qu'en métropole ? L'AFD doit bien se rétribuer tout de même...

**M. Georges Patient, président.** - Il sera le même, semble-t-il. C'était un engagement de campagne du président de la République... de même que le maintien de la défiscalisation.

**M. Gérard Grignon.** - Ces mesures concernent-elles aussi les collectivités d'outre-mer ou seulement les régions d'outre-mer ?

**Mme Karine Claireaux et M. Louis-Constant Fleming.** - Oui, elles sont étendues aux collectivités d'outre-mer.

**Mme Pierrette Crosemarie.** - Un volume de l'aide financière sera-t-il réservé à l'économie sociale et solidaire en outre-mer aussi ? Cette question s'est posée au sein de la délégation à l'outre-mer du CESE.

**M. Georges Patient, président.** - Je l'ignore. Cette préoccupation rejoint cependant une autre relative au financement des agriculteurs qui est exclu car, me dit-on, non prévu par les statuts.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

**Mme Pierrette Crosemarie.** - Excellente question ! En métropole, le financement de l'agriculture est justement possible à travers la part réservée à l'économie sociale et solidaire.

\*

\* \*

### 5. - Échanges sur l'octroi de mer

**M. Georges Patient, président.** - Je vous invite maintenant à aborder le sujet suivant soumis à nos débats : la réforme de l'octroi de mer. Ce point a été évoqué hier lors de la réunion au ministère alors que la date butoir laissée à la France pour réformer cette imposition est à échéance de 9 mois environ.

**M. Younous Omarjee.** - Le délai de dix ans arrive effectivement à expiration en 2014. L'Union européenne appréhende l'octroi de mer comme une exemption aux règles de libre concurrence, de libre circulation et de libre installation en son sein. La France a élaboré plusieurs scénarii pour réformer l'octroi de mer qui circulent et ont même été communiqués à la commission européenne.

Je n'ai pas de position arrêtée sur la question, et ce, d'autant moins que je suis susceptible d'être désigné comme rapporteur sur ce sujet au Parlement européen.

Je constate cependant qu'il y a une focalisation dans les outre-mer sur la « vie chère ». Malgré tous les arguments les plus techniques, la population est convaincue dans sa très grande majorité que l'octroi de mer en est une cause. Je prendrai un exemple qui peut lui donner raison : le papier hygiénique qui n'est indéniablement pas un produit de luxe est frappé par un taux d'octroi de mer, en moyenne, de 36 % !



La vocation de l'octroi de mer est, à l'origine, de participer au développement et à l'emploi local. Il faut, à mon avis, toujours remettre au centre de la réflexion et de l'argumentation cet objectif et non celui de fournir aux communes une recette fiscale.

La commission européenne juge insuffisants les éléments fournis par la France pour justifier l'octroi de mer, notamment le rapport adressé par le précédent gouvernement. Je crois qu'en tout état de cause, l'octroi de mer mérite un vrai débat public et non un débat d'initiés ayant tous intérêt à la reconduction du système existant.

**M. Georges Patient, président.** - Je crois pourtant que toutes les régions à l'exception de La Réunion se sont montrées favorables à la reconduction !

**M. Younous Omarjee.** - En fait, il y a plusieurs scénarii travaillés. Des échanges de listes de produits et de taux ont même lieu avec la commission européenne. Il faudrait saisir le ministre des outre-mer pour avoir des éclaircissements.

**M. Georges Patient, président.** - Même si la procédure est connue, nous avons peu d'informations. Je m'interroge : une solution de substitution d'ici 2014 est-elle réaliste ? En plus, il ne faut pas négliger l'aspect de financement des communes par l'octroi de mer, soit une recette globale de plus de 1,2 milliard d'euros par an.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - Comme il est souvent dit, l'octroi de mer permet de payer le personnel communal dans un budget.

**M. Younous Omarjee.** - C'est un cache-misère !

**M. Georges Patient, président.** - Certes mais c'est une réalité ! Nous ne voulons pas forcément d'une dotation d'État qui viendrait remplacer cette recette fiscale, ce qui réduirait inévitablement l'autonomie financière des collectivités territoriales.

**M. Younous Omarjee.** - Avec un taux supérieur à la TVA nationale, il y a clairement un problème. Il faut voir dans le détail les listes de produits et les taux appliqués.

**M. Georges Patient, président.** - Que faire ? Sensibiliser le ministre ? L'échéance de juin 2014 s'approche et les budgets locaux devront être établis d'ici mars 2014.

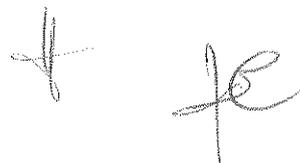
**M. Younous Omarjee.** - Cette question sera réglée avant...

**M. Georges Patient, président.** - Je pense surtout que l'octroi de mer sera reconduit un ou deux ans.

**M. Louis-Constant Fleming.** - À Saint-Martin, à la suite de l'instauration de la collectivité d'outre-mer et du détachement par rapport à la région de la Guadeloupe, l'équivalent du produit de l'octroi de mer a été versé sous forme de subvention régionale et donc n'a pas été compensée par la suite. Cette affaire a été portée au contentieux et est toujours pendante devant le Conseil d'État.

**M. Younous Omarjee.** - La volonté du Gouvernement et de la commission européenne est d'aller vite en raison de l'incertitude après 2014, qui correspond au renouvellement du collège des commissaires et vraisemblablement de son président. Les acquis actuels de la négociation peuvent donc parfaitement tomber en mai 2014 en raison du changement de commission. En tout état de cause, j'en reviens à mon idée première : nous ne devons pas faire l'économie d'un débat.

**M. Jacques Cornano.** - J'observe en relisant mes notes que ces questions ont déjà été traitées en décembre 2012 lors d'une précédente assemblée générale : comment protéger la production locale ? Comment fixer le seuil ? Comment garantir la recette fiscale ?



La commission européenne dit que les objectifs de l'octroi de mer ne sont pas atteints. Il faut donc avoir des éléments techniques et statistiques à opposer et donc les collecter. Des décisions sont à prendre dans les prochains mois.

**M. Georges Patient, président.** - Malgré le délai de dix ans, aucun dossier définitif ne semble avoir été déposé auprès de la commission européenne. L'incertitude règne toujours à 9 mois de l'échéance sur le fait même de savoir si un dossier a été déposé. Je rappelle que la reconduction de l'octroi de mer figure comme un des trente engagements de l'actuel président de la République pour les outre-mer.

**M. Félix Desplan.** - Le président ne peut-il pas interroger le ministre sur cette question ?

**M. Georges Patient, président.** - Comme ses prédécesseurs aux fonctions de ministre en charge des affaires européennes, notre ancien collègue Thierry Repentin est pessimiste et évasif sur cette question car le Gouvernement lui-même juge cette taxe anachronique.

**M. Younous Omarjee.** - Le Gouvernement est lucide car la commission européenne a rarement été aussi « agressive » sur un dossier. Il doit faire état des propositions qui ont émergé et du bilan des discussions avec la commission. Le travail au niveau national existe mais il est peu expliqué et diffusé.

**M. Louis-Constant Fleming.** - Les élus ne sont pas informés en tous cas.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - Le Gouvernement sera obligé de demander la reconduction de l'octroi de mer. Il y aura une pression politique sur le conseil des ministres européens.



**M. Jean-Etienne Antoinette.** - Prenons le débat aujourd'hui et pour que plus tard, il y ait une position claire de l'intergroupe parlementaire.

**M. Jacques Cornano.** - Le président devrait adresser un courrier.

**M. Félix Desplan.** - Le ministre des outre-mer doit nous faire connaître par écrit sa position. Je penche aussi en faveur de la reconduction temporaire car le Gouvernement devrait trouver près de 1,3 milliards d'euros à compenser aux collectivités territoriales.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - Il faut bien convenir que le précédent Gouvernement n'a rien fait sur ce dossier !

**M. Georges Patient, président.** - Il a déposé un dossier auprès de la commission qui l'a retoqué car elle l'a jugé insuffisant.

**M. Michel Vergoz.** - J'ai retenu pour ma part de la réunion d'hier avec le ministre que l'actuel gouvernement était en alerte sur le sujet ! Il faut vérifier sur place ce qu'il fait : le président devrait rencontrer l'administration du ministère des outre-mer. Je ne vois pas le Gouvernement, sur un sujet aussi sensible et au vu des échéances, nous laisser au milieu du gué. Le ministre doit être en pointe avec l'appui des parlementaires et non l'inverse.

L'octroi de mer ne pourra pas de toute manière être rayée d'un trait de plume : arrêtons de nous faire peur ! Mandatons le président pour signaler notre vigilance et notre soutien.

**M. Younous Omarjee.** - Je retiens que le Gouvernement a des échanges avec la commission européenne. Il y a donc un dialogue pour la reconduction ; un arbitrage a donc été fait malgré la réflexion en cours dans les régions.



**M. Félix Desplan.** - Invitons le ministre à expliquer la politique gouvernementale devant l'intergroupe parlementaire.

**M. Jacques Cornano.** - Même pour maintenir l'octroi de mer, il faut convaincre la commission européenne. Débattons avec le ministre et ses collaborateurs.

**M. Georges Patient, président.** - Au vu des réactions convergentes, je prendrai donc l'attache du ministre pour avoir de la visibilité pour nos budgets locaux.

\*

\* \*

#### **6. - Échanges sur la réforme visant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives**

**M. Georges Patient, président.** - Je vous propose d'aborder le dernier point de l'ordre du jour faisant l'objet d'un échange de vues entre nous : la réforme du cumul des mandats.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - Cette question a été tranchée à l'Assemblée nationale !

**M. Félix Desplan.** - Au Sénat, la commission des lois est saisie de cette question en septembre prochain lors de la session extraordinaire.

**Mme Karine Claireaux.** - Sur cette réforme, il faut aller au bout de la logique. Si le cumul des mandats est interdit, qu'il le soit aussi pour les personnes titulaires de mandats, y compris non-parlementaires !

**M. Georges Patient, président.** - Je propose de ne pas poursuivre davantage nos débats sur cette réforme qui paraît - qu'on l'approuve ou non - écrite d'avance, vu la majorité recueillie à l'Assemblée nationale.

\*

\* \*

### 7. - Questions diverses

**M. Georges Patient, président.** - J'en viens aux questions diverses inscrites à l'ordre du jour pour évoquer la question du placement des fonds de l'association. Pour faire fructifier ces fonds, je vous propose de placer une partie de ces fonds de telle manière à ce qu'il rapporte des intérêts.

**M. Michel Vergoz.** - D'où provient cet argent ?

**Mme Gabrielle Louis-Carabin.** - C'est le produit des anciennes cotisations dont le montant était auparavant fixé à 150 euros par trimestre.

**M. Georges Patient, président.** - Y a-t-il des oppositions au placement de ces fonds ? Je n'en vois pas et je vous en remercie.

Je souhaite conclure cette assemblée générale en soulignant que débattre des sujets évoqués aujourd'hui n'est pas vain et inutile. Je retiens pour chacun d'entre eux, tout d'abord la vigilance sur la défiscalisation et la place de la BPI outre-mer, l'optimisme de certains et la réserve d'autres sur la réforme de l'octroi de mer. Ce sujet mérite donc encore une réflexion qui est vitale pour nous.

**M. Paul Vergès.** - Avec votre autorisation Monsieur le président, je souhaiterais faire un point sur la gravité de la situation à La Réunion. En 2010, l'île comptait

840 000 habitants dont 340 000 habitants formaient la population active. Parmi la population réunionnaise, 340 000 personnes vivaient sous le seuil de pauvreté selon l'INSEE. Quatre villes de l'île figurent parmi les cent villes françaises les plus défavorisées : Saint-Denis, Saint-Paul, Le Tampon et Saint-Pierre. Le chômage frappe ainsi plus de 165 000 personnes de l'île dont 60 % de jeunes de moins de 26 ans.

Or, cette situation ne peut que s'aggraver car La Réunion, avec 150 000 personnes attendues en plus, n'a pas achevé, contrairement aux autres outre-mer, sa transition démographique.

Quel est l'effet sur les prix ? À la hausse. C'est le fruit de la persistance d'habitudes coloniales avec l'importation de 97 % des produits consommés, que ce soit par avion ou par bateau. Un quotidien a fait, le même jour, en métropole et à La Réunion un relevé des mêmes produits. Le constat est clair : 44 % de plus en moyenne à La Réunion qu'en métropole et sur les marques d'enseigne, cette différence atteint 77 % !

Les indemnités des fonctionnaires en tirent les conséquences avec 53 % en plus accordés sur le traitement. Le Gouvernement rompt ainsi le principe de parité entre les fonctions publiques car les communes sont dans l'incapacité financière d'accorder le même traitement à leurs propres fonctionnaires. 67 ans après 1946, cette rupture d'égalité persiste.

Depuis la départementalisation, la société a évolué. La population est coupée en deux avec des fonctionnaires ayant une garantie de l'emploi et des personnes fragilisées socialement avec la suppression programmée de la prime COSPAR et du RSTA.

Des rendez-vous s'annoncent : l'octroi de mer, les contrats de partenariat économique, construction d'une route littorale, Tram-train, etc.

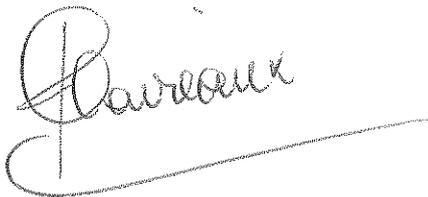


Il faut enfin prendre en compte l'évolution de l'environnement régional de La Réunion que la France et l'Union européenne ne peuvent plus ignorer. Pour conclure, les outre-mer sont, pour la République, une source d'enrichissement et non d'appauvrissement.

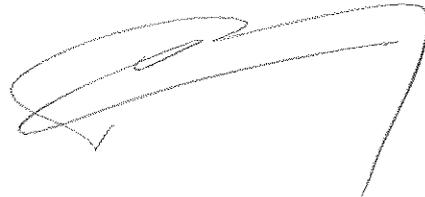
**M. Georges Patient, président.** - Je vous remercie, mon cher collègue, pour cette intervention et je vous invite tous à profiter du buffet offert par la présidence du Sénat.

*L'assemblée générale est levée à 21 h 30.*

Procès-verbal établi par la secrétaire,  
Mme Karine Claireaux :

Handwritten signature of Karine Claireaux in cursive script.

Certifié conformé par le président,  
M. Georges Patient :

Handwritten signature of Georges Patient in cursive script.